



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 32427

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'expérimentation intitulée « La mallette de 3e » qui s'est déroulée dans l'académie de Versailles à la rentrée 2010. Cette expérimentation visait à faire reculer le nombre d'élèves « décrocheurs », et les redoublants, en classe de troisième en proposant aux familles des élèves « à risque » un soutien, par le biais de réunions, pour l'orientation future de leurs enfants. Le but recherché était notamment de favoriser le choix de vœux d'orientation plus réalistes au regard des résultats scolaires, en faisant par exemple comprendre l'intérêt d'une filière professionnelle, plutôt que la voie générale, afin d'éviter les échecs démobilisateurs. Le dispositif, peu coûteux, repose avant tout sur l'investissement des chefs d'établissements chargés de repérer les élèves concernés et d'animer les rencontres avec les parents. Les résultats de l'expérimentation dévoilés il y a un mois vont au-delà des espérances, car la « mallette de 3e » a ainsi permis de diminuer de 36 % les abandons scolaires et de 34 % les redoublements, avec un fort taux de maintien en formation deux ans après la sortie du collège. On a ici la preuve que l'on peut faire mieux avec des recettes simples et lui demande donc de lui préciser les intentions du ministère en vue d'une généralisation de cette méthode.

Texte de la réponse

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République vise à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. La réussite du parcours scolaire et de l'insertion dans la vie professionnelle dépend notamment d'une orientation choisie par les élèves et leurs parents et de leur bonne information en la matière. Il s'agit de faire de l'orientation un choix réfléchi et positif et non une étape où l'élève est passif et où l'orientation est déterminée uniquement par les résultats scolaires. Un nouveau parcours d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel sera mis en oeuvre progressivement et trouvera sa place dans le tronc commun de formation de la sixième à la troisième. Il associera les parents d'élèves. Il est prévu dans la loi que pour favoriser le lien entre les familles et le collège, des activités autour de la parentalité seront organisées régulièrement au sein de l'établissement. Les collèges disposeront d'une marge de manoeuvre dans la gestion de leur dotation afin que les équipes pédagogiques puissent concevoir des actions pédagogiques et des parcours scolaires favorisant la réussite de tous. Le travail en équipe permettra une plus grande transversalité et favorisera le développement d'expérimentations pédagogiques parmi lesquelles la mallette de troisième peut s'inscrire. Toutes les initiatives ayant des résultats positifs pour l'orientation des élèves sont à valoriser. Il appartient aux académies ou aux départements de les développer selon leur choix, leurs priorités et leurs spécificités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Le Mèner](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32427

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7372

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11400